

Interdiction de l'inceste aujourd'hui.

Tappan Merino, José Eduardo.

Freud propose Totem et tabou, comme une façon que son idée du Complexe d'Œdipe se rapproche de ce qu'il pensait sur cette question, mais où l'inceste et les désirs parricides sont plus clairs, en plus de montrer la solidarité entre les membres de la même génération. En lui, l'idée du parricide comme un événement nécessaire et fondateur qui aurait dû se produire dans notre passé lointain, dans cette horde primitive qui ne distinguait pas entre parents et frères, histoire qui reste dans la mémoire collective grâce au fait qu'il trouve un endroit pour s'ancrer avec sa proposition théorique née en 1923, dans le Moi et le Ça, dans lequel le Ça, se transforme en cette instance psychique où l'archaïque a sa place, et continue à vivre et à chercher à se manifester dans la vie consciente. Cependant, l'assassinat du père totémique repose, entre autres sources, l'une d'elles est l'idée de la société des gorilles, dans laquelle les jeunes mâles doivent jeter le mâle dos argenté, pour accéder au harem, constitué par les femelles qui généalogiquement correspondraient à des mères et des sœurs, comme a été montré par l'anthropologue Maurice Godelier, il s'agit d'un préjugé, comme si la société des gorilles était un antécédent à la nôtre.

Les sources de ce prétendu parricide fondateur, antérieures à ce qui a été écrit par Freud, se trouvent dans les spéculations de Robertson Smith, dans lesquelles il travaille les principes de la « religion sémitique », avec le livre du même nom. Dans un autre ouvrage de Sir George Frazer, intitulé « Totémisme et exogamie », œuvres qui ne seraient pas inconnues par Freud. Ces auteurs fondent leurs spéculations, inférences et hypothèses, comme l'a fait Freud lui-même, qui, questionné sur les sources de sa proposition Totem et tabou, en l'absence de telles , dit qu'il s'agit simplement " d'un mythe scientifique " . Ainsi , avec cet oxymore, il crée une proposition qui soutient ses considérations théoriques .

Cette façon de travailler, basée sur des inférences et des conjectures, était fréquente à l'époque, comme le fait J.J. Bachofen, supposant l'existence d'un matriarcat originel, déduit de sa lecture de l' Orestie d'Eschyle. Ce qui lui a permis d'écrire le livre intitulé : « Le matriarcat », les études actuelles montrent, à partir des bases archéologiques et ethnologiques que l'existence d'un matriarcat ne peut être affirmée, dans le passé ou dans le présent.

Par contre, comme on le sait, les pharaons égyptiens avaient la possibilité de procréer et d'épouser leurs sœurs et filles, ce n'était pas un empêchement, il n'y avait aucune sorte de proscription de l'inceste pour eux, alors que pour le peuple égyptien il existait une telle réglementation. Ce qui n'est pas une mauvaise considération, puisque le pharaon était Dieu sur terre, donc les règlements étaient différents de ceux des humains. Dans cette fiction écrite par Freud, sur l'origine de la culture, qui est Totem et tabou , qui repose sur l'idée de tuer l'*Urvater* , le meurtre du père de la supposée horde primitive, l'affaire serait comprise en six phases: la première dans laquelle un groupe de jeunes mâles s'unissent et pratiquent le tyrannicide, afin d'avoir un accès sexuel aux femelles du groupe. Deuxième phase, le tyran devient père, une fois assassiné et dévoré cannibaliquement pour s'approprier leurs pouvoirs et leur force, c'est à ce moment, quand surgit la culpabilité de l'homicide, quand la haine n'existe plus, quand se souvenant que cet homme les avait soignés et protégés, leur a apporté de la nourriture, c'est alors que le tyran devient père une fois mort , (pour Freud cela révèle le Surmoi labile des femmes, pour avoir été complices ou participantes actives à cet homicide) que l'opération de transformation du tyran en père est a *posteriori* , ce qui est la troisième phase depuis qu'elle génère l'ordre généalogique , et notons que ce sont donc des frères, les femelles sont des femmes et soit des sœurs, soit des mères; dans la quatrième phase il est entendu que leurs enfants devront assassiner leurs parents pour avoir accès aux femmes, raison pour laquelle l'inceste est interdit; dans la cinquième phase, cela aurait dû nécessairement se passer de la même manière avec d'autres hordes primitives, pour permettre des relations exogamiques, hors de la fratrie, avec d'autres groupes, pour permettre la circulation des femmes entre les différents

groupes, afin qu'il puisse y avoir ce genre d'exogamie; La sixième et dernière phase, c'est plusieurs générations après que le père mort soit remplacé par l'idée d'un animal fondateur de cette lignée, les légendes s'occupent de le confirmer et il sera représenté par son totem. Totem et tabou, certainement une fiction intéressante, nous spéculons que quelque chose comme ça a dû se produire. Avec ce que l'*Urvater* en tant que pharaon n'est pas considéré : « au moins un qui échappe à l'interdit », le premier parce qu'il est Dieu, le second parce qu'il n'était pas un père, ni n'était dans ce groupe, c'est lui qui constitue et le totem qui l'institue. Ainsi, on ne peut pas occuper symboliquement la place de l'*Urvater*, puisque la condition est qu'il soit mort, mais on peut occuper la place du tyran, qui peut être détrôné.

Claude Lévi - Strauss dans sa proposition de 1949, *Structures élémentaires de la parenté*, propose l'interdiction de l'inceste comme une loi universelle, cependant, il est pensé que chaque société a des aspects qui sont interdits et qui sont nécessaires pour réglementer toutes les relations et les échanges, bien sûr, toutes les sociétés n'interdisent pas la même chose, ces interdictions s'accompagnent aussi de sanctions pour ceux qui ne les respectent pas. Ce qui est pertinent, c'est que Lévi - Strauss montre que la circulation des femmes est la condition des différents systèmes de parenté, avec différentes classes et types d'interdictions, génèrent différents types de relations, par exemple : dans les sociétés où le sororat ou le lévirat sont acceptés, cela signifie que si un mariage ne peut avoir d'enfants ou si elle ou lui décèdent, ils peuvent opter pour un frère ou une sœur du conjoint; dans les systèmes de mariage entre parents, les frères de la mère ou leurs fils peuvent choisir d'épouser sa fille, ou les sœurs du père ou leurs filles peuvent choisir d'épouser son fils. C'est pour cette raison que Lévi - Strauss dit " L'inceste est ce qui reste dans la famille ", et c'est vrai, cela dépend des genres et des types de relations de parenté que l'on a. Dans les sociétés musulmanes marocaines, les mariages entre voisins sont considérés comme incestueux même s'ils n'ont aucun lien de parenté.

Les principes sur lesquels est érigée la prohibition de l'inceste, en général, régissent les systèmes d'alliance, mais pas la sexualité ; de plus, il repose principalement sur les parents dits de sang, sans considérer les parents par affinité. Sera précisément cette anthropologue qui a pris sa place dans la retraite de Lévi-Strauss, Françoise Héritier, qui développe l'inceste du deuxième type, qui rend compte des parents par affinité, proposant que même les plus anciennes régulations sociales cherchaient clairement à pénaliser ces possibilités, plus que celles des parents consanguins, toutes reposant sur ce que sont les systèmes d'alliance. Il est très important de comprendre qu'essentiellement, la loi universelle interdisant l'inceste réglemente les systèmes d'alliance, et les facteurs qui leur sont concomitants : systèmes d'héritage, de résidence, de descendance, d'alliance, d'affiliation, etc. Le sexuel est concerné tant qu'il menace ou favorise la structure des relations soutenues dans les principes qui organisent la vie des différents noyaux domestiques. Cependant, il existe de nombreuses propositions qui tentent d'expliquer les raisons de l'interdiction de l'inceste et ce que cela signifie dans chaque société. Aux yeux de l'anthropologue française : « L'intérêt anthropologique est de découvrir et de souligner la logique de ces interdictions » ( Héritier 2002 p.15).

Dès lors, ce qui est pertinent, c'est d'abandonner le niveau empirique: de l'unité domestique, et des relations entre les parents pour accéder à ce qui en réalité le sous-tend, c'est-à-dire la différence essentielle du niveau de la culture et de la nature, qui est marquée par l'interdiction .

Or, que signifie l'interdit de l'inceste au regard de sa valeur logique, ce n'est autre que l'inscription de la différence, la coupure au même pour accéder au différent, comme cela dans les sociétés monoparentales, composées, polygames, polyandres, homosexuels, etc... La loi s'inscrit pour interdire ce qui représente la même chose, l'inceste est alors ce qui en termes psychanalytiques obture ou cherche à éliminer la castration, en termes lacaniens l'inscription du Signifiant-Nom-De-Père, compris comme la plus pure différence et matrice des signifiants. Chez Lacan clairement pensé comme l'agent qui sépare la créature de l'agent qui procède à

l'éducation, cette opération logique inscrit la différence à un état antérieur constitué par le même, pour qu'avec la séparation elle puisse accéder au différent, ce qui permet la coupure, l'inscription de cette différence qui opérera comme condition nécessaire et non contingente de la possibilité que la créature soit soumise à l'univers symbolique, soit soumise au langage du langage, qui est précisément la condition du Sujet dont parle Lacan, celui qui est l'effet de la coupure au même, le Sujet du manque.

« Ces catégories primaires de l'identique et du différent, s'enracinent dans ces observations rudimentaires qui ont été faites par chaque homme et chaque femme, et qui se sont poursuivies chez les enfants [ ... ] Or ce raffinement différentiel d'attribution de valeurs, de qualités et de particularités devient alors possible, ce mécanisme s'engendre simultanément, légitimant l'ordre social et instaurant la représentation du monde » . (Héritier, 2000 p. 20) .

Tout ce qui représente cet identique ou le même, menace directement, la structuration psychique, construite à partir de cette différence, pour la même raison, la loi universelle d'interdiction de l'inceste, retombe avant tout sur ce qu'elle peut représenter l'identique ou le même, puisque cela implique la confusion, la fusion à cette condition qui implique la perte de l'être. Sous cette prémisse on comprend, par exemple, que dans le meurtre de ce qui représente la même chose : filicides, fratricides, parricides sont socialement plus punis que tout autre genre d'homicide.

Les représentations du même, dont on veut s'oublier, s'éloigner, censurer, justement à cause de ces désirs incestueux, patricides ou fratricides, est bien ce qui semble troubler la vie psychique et ce que Freud appelle *l'Unheimlich*, mal traduit comme abominable, montre l'accès de ce qui représente le « même », forcément familier, et qui est profondément troublant, l'amnésie infantile cherche à cacher cela.

Avec ce que la question de l'interdit de l'inceste est beaucoup plus complexe, et que la moraliser n'est rien d'autre que le résultat d'une pauvre façon de vouloir la comprendre.

Bibliographie . \_

Héritier Françoise : Masculin / féminin. 2000

Héritier Françoise 2002 Two Sisters and Their Mother. The Anthropology of Incest. Zone Books. 2002.